

01 juin 2012 -17:37

## Conseil des ministres du 1er juin 2012

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 1er juin 2012 sous la présidence du Premier ministre Elio Di Rupo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

31 mai 2012 -19:16

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2012

## Validation annuelle des agréments accordés aux unités de production de biocarburants

Sur proposition du ministre des Finances Steven Vanackere, le Conseil des ministres a procédé à la validation annuelle des agréments accordés aux unités de production de biocarburants (\*).

En ce qui concerne les agréments accordés en matière d'éthanol, l'examen pour les trois producteurs Alco Biofuel, BioWanze et Syral est satisfaisant. Les agréments sont dès lors valides du 1er janvier au 31 décembre 2012.

En ce qui concerne les agréments accordés en matière d'EMAG (esters méthyliques d'acides gras), l'examen pour les quatre producteurs Oléon, Proviron, Bioro et Neochim est satisfaisant. Les agréments sont dès lors valides du 1er janvier au 31 décembre 2012. Toutefois, le producteur Neochim étant déclaré en faillite en février 2012 (et reprise en mai 2012), il a été décidé de redistribuer deux mois de quota aux trois autres sociétés agréées.

(\*). conformément à la loi du 10 juin 2006.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 05  
<http://www.minfin.fgov.be>

01 juin 2012 -16:53

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2012

## Désignation d'un membre de la Commission de modernisation de l'Ordre judiciaire

Sur proposition de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la désignation de Mme Yaël Lachman en qualité de membre de la Commission de modernisation de l'Ordre judiciaire (CMOJ) pour achever le mandat d'un membre admis à la retraite.

Sur proposition de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la désignation de Mme Yaël Lachman en qualité de membre de la Commission de modernisation de l'Ordre judiciaire (CMOJ) pour achever le mandat d'un membre admis à la retraite.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de  
la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 542 80 11  
<http://www.justice.belgium.be>

31 mai 2012 -18:45

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2012

## Marché public pour le SPF Finances : gardiennage au Complexe North Galaxy

Sur proposition du ministre des Finances Steven Vanackere, le Conseil des ministres a approuvé le lancement d'un appel d'offres général avec publication au niveau européen pour un marché public de services de gardiennage de locaux occupés par le SPF Finances au Complexe North Galaxy, situé Boulevard Albert II 33 à 1030 Bruxelles.

Sur proposition du ministre des Finances Steven Vanackere, le Conseil des ministres a approuvé le lancement d'un appel d'offres général avec publication au niveau européen pour un marché public de services de gardiennage de locaux occupés par le SPF Finances au Complexe North Galaxy, situé Boulevard Albert II 33 à 1030 Bruxelles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 05  
<http://www.minfin.fgov.be>

31 mai 2012 -18:43

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2012

## Dossiers introduits dans le cadre de la prudence budgétaire

Le Conseil des ministres a approuvé une série de dossiers de demandes d'engagements de crédits qui ont fait l'objet d'une évaluation favorable par le groupe de travail mis en place dans le cadre de la circulaire du 24 avril 2012 relative à la prudence budgétaire pour l'année budgétaire 2012.

Il a en outre approuvé l'engagement de crédits pour :

- un projet de communication mené en partenariat entre le SPF Santé publique, les autorités régionales en charge de l'environnement et la VRT, relatif à la production et à la consommation durables ;
- une subvention à l'asbl Axum pour le salon ArtisanArt ;
- un subside à la Zinneke parade dans le cadre de la Politique des grandes villes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget  
et de la Simplification administrative  
Queteletplein 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 211 38 11  
<http://www.chastel.belgium.be>

01 juin 2012 -13:24

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2012

## Convention entre l'AFSCA et le CERVA

Sur proposition de la ministre de l'Agriculture Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a marqué son accord pour la conclusion d'une sous-convention entre l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) et le Centre d'étude et de recherches vétérinaires et agrochimiques (CERVA).

Cette sous-convention permettra à l'AFSCA de faire appel à du personnel spécialisé du CODA-CERVA (laboratoire national de référence en santé animale) en vue d'améliorer ses banques de données utilisées dans le cadre de la lutte contre les maladies animales, les campagnes de vaccination et les contrôles réalisés en ce domaine.

La convention, qui sera d'application du 15 juillet 2012 au 31 décembre 2013, définit la durée du contrat, la description des tâches prévues, les collaborateurs du CERVA concernés, les modalités d'application, le financement et prix ainsi que les modalités de paiement.

Les dépenses seront imputées au budget de l'AFSCA, à l'article "Frais de labos externes".

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

01 juin 2012 -13:58

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2012

## Contribution de la CIDD à la vision stratégique de développement durable

Le Conseil des ministres a pris acte de la contribution de la Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD) à la vision stratégique à long terme fédérale de développement durable. Il demande au ministre du Développement durable Steven Vanackere de transmettre cette contribution au parlement en vue d'un débat.

La contribution de la CIDD constitue un des éléments pour le débat parlementaire comme l'avis du Conseil fédéral de développement durable (CFDD) et les travaux de la Task Force Développement durable du Bureau fédéral du Plan. Après le débat parlementaire et sur base de la contribution de la société civile organisée, représentée au CFDD, le gouvernement fixera la vision à long terme en automne.

Ce document a été réalisé grâce à la contribution de tous les services publics fédéraux. Ensemble, ils ont proposé des objectifs pour 2050, en fonction entre autres des engagements internationaux souscrits par notre pays. Le débat parlementaire est prévu par la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 05  
<http://www.minfin.fgov.be>

01 juin 2012 -17:32

Appartient à [Conseil des ministres du 1er juin 2012](#)

## Organisation de la composition et du fonctionnement du Conseil consultatif fédéral des Aînés - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Pensions Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal organisant la composition et le fonctionnement du Conseil consultatif fédéral des Aînés. Il s'agit de la deuxième lecture d'un projet approuvé par le Conseil des ministres du 12 février 2010. Le Conseil des ministres a approuvé aujourd'hui le projet définitivement.

Avec cette instance, les seniors disposeront dorénavant d'un véritable organe de participation au niveau fédéral. Jusqu'à présent, il n'y avait qu'un organisme pour les matières liées aux pensions.

Le Conseil consultatif fédéral sera composé de 25 membres effectifs ayant voix délibérative, 25 membres suppléants ayant voix délibérative et d'un certain nombre de membres ayant voix consultative. Les membres effectifs et suppléants sont des personnes possédant une expérience dans les organisations compétentes en matière de politique des seniors actives au niveau fédéral, dans la région de langue néerlandaise, dans la région de langue française, dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale et dans la région de langue allemande. Les membres ayant voix consultative sont les fonctionnaires généraux des administrations compétentes et les représentants de l'ensemble des ministres compétents. Les associations actives dans la politique des aînés sont conçues au sens large. Il peut aussi bien s'agir d'un conseil de seniors au niveau des entités fédérées, d'une association de défense des intérêts des aînés, d'une association professionnelle ou d'une mutualité.

Le Bureau du Conseil consultatif fédéral sera composé de 12 membres ayant voix délibérative et d'un certain nombre de membres ayant voix consultative. Les membres ayant voix délibérative sont le président, le vice-président et les présidents et vice-présidents des cinq commissions permanentes. Les membres ayant voix consultative sont les fonctionnaires généraux des administrations compétentes et les représentants de l'ensemble des ministres compétents.

Le Conseil consultatif fédéral sera chargé des missions suivantes :

- donner, de sa propre initiative ou à la demande du gouvernement fédéral ou de la Chambre ou du Sénat, des avis sur les pensions, l'égalité des chances, l'intégration sociale et la lutte contre la précarité, l'accessibilité des soins de santé et la mobilité (dans la mesure où ces matières relèvent de la compétence fédérale);
- délibérer chaque année sur la déclaration de politique générale du gouvernement pour les matières relatives au secteur des aînés ;
- déléguer, à la demande d'un membre du gouvernement, des observateurs auprès des comités d'avis

créés sous l'égide de l'Union européenne et évaluer la qualité des services rendus aux aînés par les services publics fédéraux.

Le Conseil consultatif fédéral disposera de cinq commissions compétentes pour les matières suivantes :

- pensions ;
- égalité des chances ;
- intégration sociale et lutte contre la précarité ;
- accessibilité van de soins de santé ;
- mobilité.

Le lancement du Conseil consultatif fédéral des Aînés est prévu pour novembre. Un appel à candidature paraîtra prochainement au Moniteur belge et sera diffusé dans toutes les organisations de seniors du pays. Lorsque ce Conseil consultatif sera mis en place, le Comité consultatif pour le secteur des pensions cessera d'exister.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Vincent Van Quickenborne, Vice-  
Premier ministre et ministre des Pensions  
Finance Tower  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 00  
<http://www.ministredespensions.be>

01 juin 2012 -13:46

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2012

## Octroi d'une subvention à charge du SPF Affaires étrangères

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé l'octroi d'une subvention de 10.000 euros à charge du budget du SPF Affaires étrangères au Leuven Centre for Global Governance Studies et à l'Institut de droit international de l'Université catholique de Louvain, pour l'organisation d'une conférence "Strategic challenges in the EU - Brazil relationship", tenue à Bruxelles les 7 et 8 mai 2012.

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé l'octroi d'une subvention de 10.000 euros à charge du budget du SPF Affaires étrangères au Leuven Centre for Global Governance Studies et à l'Institut de droit international de l'Université catholique de Louvain, pour l'organisation d'une conférence "Strategic challenges in the EU - Brazil relationship", tenue à Bruxelles les 7 et 8 mai 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

31 mai 2012 -19:18

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2012

## Renonciation à la récupération des allocations d'interruption de carrière

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à adapter la réglementation en matière d'interruption de carrière et de crédit-temps en insérant un régime de remise de dettes par le Comité de gestion de l'Office national de l'emploi (ONEM).

Comme c'est le cas pour la réglementation du chômage, ce projet instaure une procédure administrative qui permet la remise de dettes pour des allocations d'interruption indûment perçues. Le Comité de gestion de l'ONEM aura ainsi la possibilité de renoncer au remboursement des sommes restant à rembourser en matière d'interruption de carrière/de crédit-temps quand cette renonciation est proposée par un médiateur de dettes dans un plan d'apurement à l'amiable dans le cadre d'un règlement collectif de dettes.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Monica De Coninck, ministre de  
l'Emploi  
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 238 28 11  
<http://www.emploi.belgique.be>

31 mai 2012 -17:11

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2012

## Relève de la limite relative à l'âge de l'enfant handicapé en matière de congé parental

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) qui vise à relever l'âge de l'enfant handicapé de 12 à 21 ans en matière de congé parental, conformément à la loi du 13 avril 2011.

Lorsque l'enfant est atteint d'une incapacité physique ou mentale d'au moins 66 %, le travailleur concerné a droit au congé parental ou d'adoption jusqu'à ce que l'enfant atteigne 21 ans.

Le projet est transmis pour avis au Coonseil d'Etat.

(\*) modifiant certains arrêtés royaux relatifs aux régimes d'interruption de la carrière professionnelle visant à relever la limite relative à l'âge de l'enfant handicapé en matière de congé parental.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Monica De Coninck, ministre de  
l'Emploi  
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 238 28 11  
<http://www.emploi.belgique.be>

31 mai 2012 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2012

## Exécution de certaines tâches de l'AFSCA par les Régions

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) qui donne la possibilité à l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) de confier aux Régions l'exécution de certaines de ses tâches. La proposition de la ministre de l'Agriculture Sabine Laruelle a pour but d'actualiser l'arrêté royal en vigueur afin d'en renforcer la sécurité juridique.

L'AFSCA peut donc confier aux Régions la réalisation des contrôles des organismes nuisibles dans l'agriculture et la délivrance des passeports phytosanitaires pour certains végétaux, par le biais d'une convention à durée indéterminée.

Le projet d'arrêté royal actualisé règle également les compétences et les modalités pratiques de cette collaboration.

(\*) modifiant l'arrêté royal du 10 octobre 2003 confiant aux Régions l'exécution de certaines tâches relevant de la compétence de l'AFSCA.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabinelaruelle.be>

30 mai 2012 -18:23

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2012

## Couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises 2012

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises en 2012.

La Belgique participe aux efforts internationaux de gestion des conflits dans des zones en crise par des moyens civils de prévention, de résolution, de stabilisation et de reconstruction. Le planning indicatif des ces missions a été approuvé le [27 avril 2012](#). Pour certaines de ces missions, une série de dépenses sont aujourd'hui engagées et liquidées pour le 1er semestre de 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

01 juin 2012 -16:47

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2012

## Vaste zone protégée en Mer du Nord

Le Conseil des ministres a approuvé, en première lecture, l'institution de la zone protégée la plus vaste en mer du Nord. Le ministre de la Mer du Nord Johan Vande Lanotte, a proposé, avec le ministre de la Politique scientifique Paul Magnette, la désignation de la zone naturelle.

En 2010, cette zone a été notifiée (sur la base d'un rapport scientifique) à l'Union européenne par le secrétaire d'Etat de l'époque. En 2011, l'UE a inscrit la zone sur la liste des zones protégées. Cette zone, appelée "Bancs de Flandres", est désormais également fixée dans la législation belge.

La zone "Bancs de Flandres" est une vaste extension, du côté de la mer, de l'ancienne zone "Trapegeer-Stroombank". L'ensemble de la zone s'étend maintenant sur une surface de 1.099,939 km<sup>2</sup> (soit une extension de quelque 920 km<sup>2</sup>) et recouvre ainsi environ un tiers de la surface globale des espaces marins belges.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord  
Avenue des Arts 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<http://www.economie.fgov.be>

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://magnette.belgium.be>

31 mai 2012 -16:16

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2012

## Exécution de projets pour la coopération au développement par des pays partenaires

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Paul Magnette, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi (\*) qui crée les bases légales pour l'exécution de projets pour la coopération au développement par des pays partenaires.

Il s'agit d'une délégation de l'exécution des projets de coopération au développement gouvernementale, intitulée « exécution nationale », dans laquelle un ou plusieurs partenaires nationaux du pays partenaire de la coopération au développement gèrent et exécutent sur le terrain et selon leurs propres procédures un projet, ou une partie de projet, pour le compte de la Coopération technique belge (CTB). Dans ce cadre, la CTB assure la fonction de contrôle et d'audit. C'est une importante méthode de coopération dans les pays qui disposent de structures de gestion et d'exécution de qualité. En outre, elle s'inscrit parfaitement dans le programme d'harmonisation internationale. Si l'on entend reconnaître les nouveaux projets dans l'exécution nationale, la législation qui régit la CTB doit maintenant faire l'objet de modifications.

(\*) modifiant la loi du 21 décembre 1998 portant création de la "Coopération technique belge" sous la forme d'une société de droit public.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des  
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la  
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://magnette.belgium.be>

01 juin 2012 -17:35

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2012

## Désignation d'un commissaire spécial auprès de l'Office national de sécurité sociale d'outre-mer

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui désigne M. François Florizoone comme Commissaire spécial auprès de l'Office national de sécurité sociale d'outre-mer (OSSOM) à partir du 1er juin 2012, pour un mandat de un an renouvelable une fois.

Dans le cadre du rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à la viabilité et aux perspectives du régime de sécurité sociale d'outre-mer, le Commissaire spécial sera chargé de :

- veiller à la mise en oeuvre des remarques de la Cour des comptes ;
- préparer un plan de réforme détaillé sur la base des conclusions du rapport ayant fait l'objet d'un accord de principe du Comité de gestion de l'OSSOM, qui propose une affiliation volontaire au régime général de la sécurité sociale des travailleurs salariés ;
- faire une évaluation des engagements actuellement à charge de l'OSSOM et d'analyser l'impact budgétaire, social et organisationnel de la réforme ;
- préparer un plan d'implémentation et de transition.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de M. Vincent Van Quickenborne, Vice-  
Premier ministre et ministre des Pensions

Finance Tower

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 792 99 00

<http://www.ministredespensions.be>